

NOUS AVONS LU

L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ET NUMÉRIQUE ?

Franck Sérusclat - éd. Débats Belin, 126 pages, 1999, 80 F

Les lecteurs de la Revue connaissent Franck Sérusclat, Sénateur honoraire du Rhône, fin connaisseur de l'École comme maire, élu local et parlementaire. Nous avons présenté dans le numéro 87 de septembre 97 (rubriques « nous avons lu » et « documents ») son rapport sur « les nouvelles techniques d'information et de communication : de l'élève au citoyen » dans lequel il analyse lucidement l'état des NTIC dans le système éducatif.

Dans cet ouvrage à paraître en janvier 2000 il s'appuie sur ce rapport et sur les nombreux témoignages recueillis sur Internet pour son élaboration.

Dès l'avant-propos le ton est donné : « La maîtrise de leur usage (celui des NTIC) dans les établissements scolaires devient une obligation qui ne souffre plus d'attente frileuse ; ministres d'abord, inspecteurs généraux ensuite, puis l'ensemble des intervenants de tous grades, de toutes qualifications en fonction dans les lieux scolaires de tous les niveaux, ont à prendre des décisions et à entrer en action. »

Dans le premier chapitre, il retrace à grands traits l'histoire de l'école telle que nous la connaissons actuellement : « instruction, du temps de Jules Ferry, éducation, depuis quelques décennies, les missions de l'école sont étroitement liées aux conditions sociales et politiques, mais aussi techniques d'une époque. »

Le chapitre 2 est un bref historique des hauts et des bas de l'informatique à l'école depuis le fameux colloque de l'OCDE en mars 70 jusqu'au plan Allègre. Il développe notamment les nombreux obstacles signalés par les personnes ayant répondu au forum « Apprentic » sur le site du Sénat lors de la préparation du rapport précité : inquiétude et

crainte de paraître maladroit et ignorant devant les élèves (on ne le dira jamais assez), technophobie parfois, manque de matériels, difficultés de maintenance, absence de personnes-ressources et d'animateurs, coût des communications téléphoniques, manque de logiciels répondant aux besoins réels, insuffisance de formation... Bref, la liste habituelle, mais il est intéressant qu'elle soit perçue et rapportée par un parlementaire.

Dans le chapitre 3, l'auteur analyse les leçons de l'audiovisuel à l'école. Comme pour l'ordinateur (le tout numérique maintenant les rapproche) tout un ensemble de raisons explique le bilan mitigé. Et pourtant, comment l'école pourrait-elle rester à l'écart de ces technologies sans se renier elle-même ?

Au chapitre 4, Franck Sérusclat pose la question essentielle, celle des finalités : « des outils numériques pour quoi faire ? » S'appuyant sur des correspondances avec des écoles, sur le dossier E.P.I. « l'informatique à l'école primaire » et sur les réponses au forum « Apprentic », il dégage un premier constat très important que nous approuvons sans réserve : dans tous les ordres d'enseignement et dans toutes les disciplines la pratique des Technologies de l'Information et de la Communication doit reposer sur des usages finalisés. Il n'est pas question d'utiliser les NTIC sous prétexte qu'elles existent mais parce qu'elles répondent à des besoins et à des objectifs éducatifs définis en amont. Il n'est pas question de développer ici les différents exemples pris par l'auteur de l'école maternelle au lycée. Nous laissons au lecteur le soin de les découvrir. Franck Sérusclat, à l'évidence, est frappé par le côté kaléidoscopique de ces pratiques reposant sur des enseignants enthousiastes mais très minoritaires et insuffisamment portés par une démarche globalisante du Ministère. Une des raisons est probablement à rechercher du côté des programmes d'enseignement qui - sauf exceptions heureuses - sont silencieux sur les NTIC. Mais ce serait en train de changer.

Vers une nouvelle pédagogie (chapitre 5). Franck Sérusclat parcourt les écoles (surtout) et les établissements (essentiellement d'enseignement général) où il rencontre de nouvelles démarches, de nouvelles approches bénéfiques aux élèves, valorisantes pour les enseignants et le système éducatif. Il tient néanmoins à faire état des risques et inquiétudes exprimées par beaucoup. Ces interrogations sont respectables et doivent être entendues, mais le maire de Saint-Fons demande à nouveau avec conviction que l'école ne se coupe pas de son environnement, elle doit saisir la chance que lui offrent les outils numériques.

Chapitre 6 et conclusion sont les plus polémiques : « Il est temps d'agir... Il ne serait pas raisonnable de laisser uniquement à la bonne volonté, aux astuces et débrouillardises des plus volontaires, le développement et la mise en pratique des applications et des apprentissages de ces outils numériques », et plus loin, soucieux d'égalité : « Les années vont passer et l'attente des uns par rapport à des facilités offertes à d'autres m'inquiète et même m'exaspère. Parce savoir c'est maîtriser, n'attendons pas d'avantage pour créer les conditions de formation à l'utilisation de l'ordinateur. Ne créons pas les analphabètes de l'ordinateur, mais donnons à chaque enfant les moyens de maîtriser intelligemment et avec discernement l'outil informatique. » Le maire transparaît souvent sous l'auteur, ainsi : « Un gouvernement qui se réfugierait dans le principe que cet équipement (celui des écoles et établissements) est à la charge des communes et autres collectivités locales, commettrait une faute, à mon avis. » Mais les responsabilités sont largement partagées : « Reconnaître les priorités, faire des choix utiles opportunément sont les qualités que doivent avoir les responsables chargés de l'évolution constante d'une société. Élus locaux à tous les niveaux de décision, parlementaires comme ministres failliraient à leurs fonctions s'ils restaient en attente ou indifférents. » Ce n'est heureusement pas le cas.

Un livre vivifiant et finalement optimiste. Le système éducatif a montré à maintes reprises ses capacités d'évolution. Les NTIC ne feront pas exception.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Évaluation des dispositifs académiques - Bilans disciplinaires. Accompagnement de la mise en œuvre des décisions ministérielles - MENRT - Rapport IGEN n° 99-022. 1999 - Rapporteurs : Jean Michel Bérard, Guy Pouzard.

Ce rapport est le résultat d'une enquête d'un groupe d'inspecteurs généraux assistés d'IA-IPR et d'IEN : enquête dans les académies, dans les écoles, collèges et lycées ; observations par discipline et spécialité ; observations en ligne des serveurs académiques et d'écoles et établissements scolaires. L'enseignement supérieur et les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres ne faisaient pas partie du champ de l'enquête. Le rôle fondamental des I.U.F.M. dans la formation

des enseignants à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication n'est donc pas abordé.

Le rapport proprement dit comporte 20 pages plus 4 pages qui résument l'ensemble des recommandations faites par les rapporteurs. L'annexe 1, importante par son contenu et son volume (52 pages), regroupe les contributions des groupes permanents de l'Inspection générale discipline par discipline. C'est très intéressant mais impossible de résumer ici. Nous espérons que ce rapport et ses annexes seront bientôt publiés notamment sur Internet.

Pour ce qui concerne le rapport proprement dit, il s'articule sur cinq domaines importants : les pratiques pédagogiques, les équipements, les structures et les personnes, les questions juridiques et déontologiques.

Les pratiques pédagogiques : L'enquête fait apparaître, ce qui ne nous surprend pas, une hétérogénéité dans le calendrier des équipements et dans les pratiques pédagogiques. Le clivage reste grand entre les enseignants utilisateurs et les autres. Les programmes d'enseignement ne sont pas ou pas assez explicites, pas plus que ne sont explicitées les compétences attendus des élèves et les modalités d'évaluation de ces compétences et connaissances notamment au baccalauréat. Des recommandations précises sont faites pour ces deux derniers points.

Globalement, l'utilisation d'Internet *par les enseignants* pour leur propre travail est encore minoritaire, d'autant qu'ils le font le plus souvent à domicile et à leurs frais. « toutes les mesures destinées à favoriser (ce travail personnel) auront des conséquences positives. » L'Inspection générale salue au passage l'immense travail réalisé par des collègues et par « des associations » (sans citer l'E.P.I. avec laquelle elle partage à l'évidence nombre d'analyses) pour créer des sites rendant service aux enseignants et au système éducatif dans son ensemble. L'IGEN n'oublie pas, à juste titre, les sites institutionnels malheureusement ignorés par une proportion non négligeable des enseignants interrogés. Elle est visiblement préoccupée par la prolifération de sites commerciaux « qui parfois correspondent d'avantage aux attentes des enseignants (voilà qui mériterait explication...) qu'à la volonté de mettre en œuvre les recommandations institutionnelles. » L'IGEN prône clairement - et nous nous en réjouissons - la production de documents de qualité par le Service public grâce à des enseignants rémunérés à cet effet « Une politique de production claire doit être définie et mise en œuvre, s'appuyant sur les cahiers des charges du type de ceux actuellement élaborés par la direction de la technologie. » Ces documents seraient mis

en ligne après « un niveau de validation » clairement explicité. Pourquoi pas, à condition que les critères soient clairs et la concertation effective ?

Pour ce qui concerne l'utilisation en classe *par les élèves* : l'argument de « motivation des élèves » fréquemment entendu ne suffit pas, encore faut-il que le travail sur Internet soit structuré, rigoureux, bien maîtrisé. Le rôle d'un documentaliste formé et compétent donne au CDI une place fondamentale, mais, là aussi, les situations sont très inégales. Et pourtant,

le CDI est un lieu privilégié pour l'usage des T.I.C. qui doit « jouer pleinement son rôle » dans l'établissement. Il convient de « Former systématiquement les enseignants-documentalistes. »

Les situations sont également très inégales dans les collèges à propos de la technologie sur laquelle l'Inspection ne s'étend pas.

Le rapport souligne le peu de pratiques vraiment nouvelles . Il faut dire que la structure classe, les emplois du temps, les rythmes scolaires pèsent lourd dans la conservation d'un enseignement de type traditionnel. L'enseignement « frontal » (quel joli mot !) aurait-il encore de beaux jours devant lui ? L'Inspection propose d'« Expérimenter dans un nombre significatif d'écoles, de collèges et de lycées une diversification de la durée des séquences pédagogiques, des rythmes scolaires, de la structuration et de l'encadrement des groupes d'élèves au cours du temps (journée, semaine, période de six semaines). »

La correspondance par messagerie : dans tous les cas jugés intéressants par l'inspection, les messages finalisés sont soigneusement préparés, élaborés, corrigés ; maîtrise de la langue et travail rigoureux sur les contenus se complètent, guidés par l'enseignant « médiateur de l'accès au savoir et à la formation. »

L'IGEN est plus sévère pour ce qui concerne la pratique du Web : « peu d'utilisations pertinentes de recherche de documents sur la toile par les élèves sont observées. » Dans tous les cas jugés pertinents, la recherche avait été préparée soigneusement par l'enseignant dans le cadre d'un travail pédagogique précis. Initiative et autonomie encadrées en quelque sorte. Il y a évidemment là matière à débat. L'inspection s'intéresse aussi - à juste titre - au problème de la validité des documents : « La formation des élèves à l'analyse de la validité des documents trouvés sur la toile est un élément crucial et une mission fondamentale du système éducatif. » La création de sites d'école, de collège ou de lycée est a priori une activité formatrice les enseignants ne s'y sont d'ailleurs

pas trompés : réflexion sur la cible, la nature du texte, goût du travail bien fait... il convient néanmoins d'expliciter quelques garde fous et notamment se demander si les compétences et connaissances acquises par les élèves sont à la mesure du temps et de l'énergie dépensés et répondent bien aux objectifs assignés au système éducatif. Mais, ces objectifs sont-ils clairement définis en amont ?

Les équipements : Pour les équipements des écoles, des collèges et des lycées les situations sont très hétérogènes (voilà un mot qui revient souvent). Il est bien évident qu'un seul ordinateur relié à Internet - c'est souvent le cas - ne saurait constituer un support d'utilisation pédagogique suffisant. L'IGEN fait quelques suggestions qu'on ne retrouve pas dans les « recommandations » : réseau interne, prises Internet dans les salles, projection collective, équipements mobiles, salles spécialisées, etc. permettant la diversification des pratiques. Le lien étroit entre les équipements et les stratégies pédagogiques nécessite une forte implication du MENRT dans des structures de pilotage à tous les niveaux, national, régional, départemental. Pour ce qui concerne l'équipement des enseignants, le rapport insiste sur l'importance du travail de l'enseignant à domicile où il devrait disposer d'un ordinateur personnel considéré comme ordinateur de l'établissement et entrant donc dans le cadre de la licence de site. On peut lire dans le chapitre concernant les recommandations : « Poursuivre et diversifier les actions déjà entreprises pour que les enseignants disposent à terme d'un ordinateur personnel communicant, de préférence portable, et de logiciels leur permettant de préparer leur travail à domicile. »

Les structures et les personnes : le rapport analyse les différentes structures académiques, départementales, locales. À ce dernier niveau il insiste sur le rôle « fondamental » des personnes-ressources. « Ce travail ne peut rester lié au seul enthousiasme ou militantisme professionnel des personnes considérées. » Dans ses recommandations (chapitre 5), l'Inspection propose de : « Mieux définir institutionnellement le rôle des personnes-ressources » de « Mettre en place rapidement des mesures de reconnaissance institutionnelle de ce rôle, dont il serait très négatif à terme qu'il reste lié au seul enthousiasme bénévole » et de « Distinguer mieux les fonctions pédagogiques des fonctions liées à la technique. » Comment ne pas souscrire ?

Les questions juridiques et déontologiques : il convient d'abord de respecter les textes en vigueur, textes généralement peu connus dans les établissements comme d'ailleurs hors du système éducatif. Chaque site devrait avoir un responsable pour affirmer la nature

collective du site : « Le recteur, l'inspecteur d'académie, les chefs d'établissement et les directeurs d'école devraient donc avoir vocation à être responsables des sites académiques, départementaux, d'établissement ou d'école. » Une réflexion particulière est nécessaire pour les journaux lycéens portés sur la toile et donc diffusés bien au delà de l'établissement. Une charte des sites existe dans la quasi totalité des académies ; ces chartes n'ont pas pour objet de décourager les initiatives mais permettent une réflexion sur la liberté d'expression en lui donnant un cadre nécessaire. L'utilisation par les élèves doit être réfléchi dans le cadre d'un travail scolaire même pris au sens large, ce n'est pas forcément la liberté de faire n'importe quoi. Il s'agit à notre connaissance de la première réflexion argumentée sur les problèmes déontologiques liés à la pratique d'Internet dans le système éducatif. Elle devrait lancer le débat.

---oooO000Oooo---

Il y a dans ce rapport, et nous nous en réjouissons, nombre de propositions faites par l'E.P.I., certaines depuis de nombreuses années.

Il est effectivement nécessaire de mettre les Technologies de l'Information et de la Communication au service des objectifs assignés en amont au système éducatif. Les T.I.C. ne sont pas une fin en soi. Dès 1990, l'assemblée générale de l'association demandait de « prévoir explicitement l'utilisation de l'outil informatique dans les programmes d'enseignement et dans les recommandations pédagogiques, de réexaminer les contenus et les méthodes d'enseignement. » Elle demandait aussi, faut-il le rappeler, l'engagement des pouvoirs publics dans le domaine des logiciels et la création d'un atelier national logiciel chargé de la production et de la diffusion de produits répondant aux besoins exprimés des enseignants. Ces demandes ont été régulièrement rappelées et précisées au cours des années, notamment celles de « prévoir de très larges facilités pour l'achat de matériels et de logiciels par les enseignants et futurs enseignants » et celle de « créer une commission nationale des matériels » chargée de la veille technologique. Très tôt, l'E.P.I. s'est également préoccupée de « moyens d'animation dans les écoles et les établissements sans lesquels matériels et logiciels ne seront que très insuffisamment utilisés » (AG-1990). La préoccupation première de l'E.P.I. étant, on le sait, les formations initiales et continues des enseignants, hors du champ de ce rapport.

(Les textes des Assemblées générales de l'E.P.I., depuis 1990, sont consultables sur <http://www.epi.asso.fr>).

UTILISATION PÉDAGOGIQUE D'INTERNET EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES COMPTE RENDU D'UNE EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE

MENRT, Direction de la technologie - 1999, 80 pages.

Pendant trois années scolaires, de septembre 1995 à juin 1998, six professeurs de SES ont travaillé à utiliser Internet dans le cadre d'une action d'innovation du MENRT (DITEN B2 puis DISTNB B2 puis direction de la technologie DT B1). Cette action comportait trois directions :

- 1 repérer les sources utiles en SES sur Internet ;
- 2 élaborer un réseau d'échanges entre professeurs de SES ;
- 3 explorer les utilisations d'Internet par les élèves.

Nous extrayons de l'introduction de la brochure (page 2) : « Le bilan que l'on peut faire à la fin de ces trois années d'expérimentation est que, des trois objectifs fixés, c'est l'utilisation d'Internet pour construire un réseau d'échanges coopératifs entre enseignants qui a été privilégiée. Peu d'élèves ont utilisé Internet sans doute faute d'équipement et l'accès aux banques de données économiques et sociales en ligne s'est révélé moins facile que prévu. Il faut souligner qu'il s'agit d'un tableau provisoire de la situation en juin 1998, car l'équipement des lycées a progressé très rapidement ainsi que la formation des enseignants ». Admettons.

Après une synthèse d'une quinzaine de pages, l'essentiel de la brochure est constitué par les compte rendu des six collègues de six académies différentes : Amiens, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nice et Strasbourg.

Nous avons relevé (Grenoble, page 46) à propos des sites Internet des établissements : « Il est clair que cela représente une charge de travail considérable pour l'équipe et plus particulièrement pour les collègues chargés d'alimenter le site... il faudra que ce travail soit pris en compte d'une manière ou d'une autre. Si beaucoup de bonne volonté se manifeste, cela ne doit pas apparaître comme un sacerdoce. On ne peut pas vouloir, à juste titre, permettre au maximum de jeunes d'accéder aux NTIC et dans le même temps refuser les moyens nécessaires pour y parvenir » .

Et, à propos de la généralisation au delà des pionniers (Strasbourg, page 80) : « L'introduction de l'Internet dans les lycées nous amène à un bilan contrasté. D'une part le développement d'un site académique a

suscité un enthousiasme certain, mobilisant aussi bien les professeurs du public que du privé, d'autre part les nouvelles technologies ont du mal à entrer dans les pratiques courantes des professeurs de SES. Au delà du scepticisme, voire de la méfiance, il semble y avoir deux obstacles :

- le déficit d'équipement matériel, un unique poste connecté ne permettant pas à une classe de travailler,
- le problème de l'investissement personnel, en temps et en argent, qui dissuade nombre de collègues.

La question est de savoir comment faire sortir l'informatique du « club des passionnés ».

La lecture complète des différents témoignages montre qu'aux deux obstacles précédents il convient de pointer les carences des formations initiales et continues. Quand on connaît - pour avoir vécu cela - le poids considérable des savoirs et savoir faire acquis à l'université et au cours des années de préparation du métier (actuellement dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) on ne peut s'étonner du manque de promptitude des collègues à utiliser - en situation de classe - ce qu'ils considèrent toujours comme des « nouvelles » technologies. Beaucoup d'entre elles/eux étaient encore en barboteuse quand nombre d'entre nous pratiquions les logiciels informatiques avec nos élèves. Il n'est pas question de leur reprocher ! Nous réservons nos reproches aux responsables successifs des ministères successifs qui ont toujours minimisé les besoins de formation.

Cette brochure est disponible sur le site Educnet. Nous en recommandons la lecture car elle témoigne - au delà des SES - des réussites et des difficultés dans les académies pour y promouvoir les TICE. On y trouve aussi un certain nombre d'adresses Internet intéressantes.